

encore dans les cas où il n'y a pas de possibilité de réhabilitation.

Monsieur l'Orateur, comment le député d'Hochelaga (M. Pelletier) peut-il dire que la société a tellement évolué, qu'elle est tellement meilleure, quand nous sommes en 1964, en 1965, et que nous voyons des jeunes de 17, 18 et 19 ans placer des bombes dans des poubelles, au risque de faire sauter des enfants, des femmes, de gens innocents?

A ce moment-là, je me demande si la civilisation actuelle est tellement plus avancée que celle d'il y a 500 ou 600 ans.

La société a-t-elle tellement évolué, lorsque nous avons vu, au cours de la dernière guerre, un pays démocratique, au nom de la civilisation, de la chrétienté, lancer deux bombes atomiques et exterminer la population de deux villes japonaises, c'est-à-dire Nagasaki et Hiroshima? On a liquidé des hommes, des femmes, des enfants, des vieillards, en utilisant deux bombes atomiques. Croyez-vous que c'est un honneur pour les États-Unis d'avoir lancé deux bombes atomiques dans le monde?

Monsieur l'Orateur, je crois sincèrement que les États-Unis garderont toujours au front une tache, à la suite de leur utilisation de la bombe atomique pour tuer des populations innocentes.

La société a-t-elle tellement évolué, lorsque nous assistons au spectacle qui se déroule présentement en Indonésie et au Vietnam, où l'on voit des gens qui voudraient tuer des femmes, des enfants, bref, liquider la population de ces endroits-là? La civilisation a-t-elle tellement évolué? Les meurtriers dans ces pays sont-ils tellement meilleurs que ceux que nous pouvons trouver au Canada?

Soyons donc logiques et regardons donc les faits.

Je comprends que les gens peuvent avoir leur opinion, et je la respecte, mais quand nous recevons des pétitions de corps policiers comme, par exemple, le *Metropolitan Toronto Police*, en faveur du maintien de la peine capitale, il faut y songer sérieusement.

J'ai en main le texte d'une conférence prononcée par le révérend père Kelly, dans laquelle il disait:

Saint Thomas disait qu'en cette vie la sanction doit être curative plutôt que punitive.

Monsieur l'Orateur, c'est également dans un but curatif que nous soutenons que la peine de mort devrait être maintenue et conservée, dans certains cas, afin que ces gens-là ne répètent pas leurs forfaits, ou encore de les empêcher de perpétrer des crimes ou de commettre des meurtres, dès qu'ils sortent de prison ou qu'ils sont libérés, en vertu de la loi sur les libérations conditionnelles.

Monsieur l'Orateur, il y a également le côté punitif. Celui qui meurt par la pendaison

[M. Caouette.]

n'est pas puni tellement longtemps, puisque dès qu'il est pendu, sa punition ne compte plus. Il n'est plus un danger pour la société, pour notre population.

Hier soir, j'entendais l'honorable député de Dollard (M. Goyer) nous dire que la société avait évolué dans le sens que le député d'Hochelaga le signalait cet après-midi. Par ailleurs, le député de Charlevoix (M. Asselin) disait également, hier soir, qu'il fallait maintenir la peine capitale.

Monsieur l'Orateur, il nous faudra revenir sur ce projet, même si la résolution est adoptée aujourd'hui ou lundi. Il nous faudrait revenir sur la question, parce que, éventuellement, je suis d'avis que le gouvernement devra reconsidérer cette abolition, si jamais elle a lieu, soit la semaine prochaine, soit dans un mois.

Monsieur l'Orateur, il s'agit de protéger la société canadienne, de ne pas légiférer à la légère, et c'est dans ce sens, bref, pour ces raisons, que nous voterons contre la résolution.

M. Auguste Choquette (Lotbinière): Monsieur le président, qu'est-ce qu'un représentant de la belle province peut déclarer au sujet de la peine capitale, si ce n'est, encore là, de réclamer un statut particulier.

Au sein de la Confédération le premier ministre du Québec et son ministre de la Justice, M. Wagner, ont été, je crois, les seuls dirigeants provinciaux à clamer bien haut leurs convictions sur un sujet aussi controversé.

M. Wagner est allé jusqu'à demander la tenue d'un référendum national, proposition saugrenue qui s'est vite diluée dans le flot agité de l'opinion publique.

Les vues énergiques de ces hommes publics influencent-elles la population en général et, plus particulièrement, la population du Québec? Vont-elles affecter le comportement des députés fédéraux venant de cette province, dont nous sommes, lorsque le vote sera pris à la Chambre, en faveur de l'abolition ou de la rétention de la peine de mort?

Je crois plutôt que les déclamations des autorités québécoises ne font que refléter le sentiment général des citoyens de la province de Québec, dont les représentants aux Communes semblent être favorables, je dirais en majorité,—peut-être faible majorité—à la rétention de la peine capitale.

Je pousserai l'audace, monsieur le président, jusqu'à vous faire part de mon optimisme au sujet du vote qui sera pris. Je crois que la Chambre maintiendra le *statu quo* et si, par hasard, la Chambre adoptait la résolution comme elle est inscrite au *Feuilleton*, j'ai l'impression qu'elle ne le serait pas au Sénat.